



# VILLE DE LORIENT

- [EN](#)Version anglaise du site
- [BZH](#)Version bretonne du site
- [Plan de ville](#)
- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [Instagram](#)
- [LinkedIn](#)
- [YouTube](#)

[ti-user](#)[Démarche](#)[ti-user](#)[Je participe](#) [Toggle navigation](#)

- [Recherche](#)
- [Actualités](#)
- [Services](#)
- [Vie municipale](#)
- [Territoire](#)
- [ti-user](#)[Démarches](#)
- [ti-user](#)[Je participe](#)





1. [Accueil](#)
2. [Services](#)
3. [Santé](#)
4. [Hygiène et salubrité publique - Santé environnementale](#)
5. Lutte contre les espèces indésirables

## Lutte contre les espèces indésirables

---

La Ville est amenée à lutter contre les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts : rongeurs, insectes ravageurs ou qui envahissent les logements, oiseaux sauvages qui profitent des opportunités de la densité urbaine, etc. Elle peut limiter leur prolifération, les encourager à regagner leur territoire naturel ou procéder à leur élimination.

[Consulter la rubrique sur l'animal dans la ville](#)

- [Frelons asiatiques](#)
- [Insectes](#)
- [Rats](#)
- [Oiseaux](#)

La présence du **frelon asiatique** sur Lorient comme sur le territoire national nécessite une vigilance accrue.

Vous pensez avoir un nid de frelons asiatiques chez vous, contactez le service d'Hygiène et de Santé au 02 97 35 32 62

En automne, le Service reçoit de nombreux appels signalant la circulation de frelons asiatiques, notamment sur les lierres en fleur. Le passage des insectes ne signifie pas obligatoirement la présence d'un nid. Merci d'indiquer si la présence du nid est avérée car le service ne peut intervenir efficacement que si le nid est repéré..

À partir de la mi-novembre, les frelons asiatiques sont en fin de cycle de vie et le service ne traite plus les nids.

## [Plus d'informations sur les frelons asiatiques](#)

La désinsectisation de la voie publique et des bâtiments appartenant à la Ville est réalisée par les services municipaux.

En cas d'invasion par des insectes (puces, cafards, blattes, punaises de lit,...) dans les locaux privés vous pouvez faire appel à une société de désinsectisation, ou désinsectiser vous-mêmes avec des produits vendus dans le commerce.

Rappel : les abeilles ne sont pas nuisibles et doivent être protégées. Elles contribuent à la pollinisation des espèces végétales et sont des auxiliaires précieuses dans le jardin. [Plus d'infos sur les abeilles](#) Des conseils peuvent vous être donnés au 02 97 35 32 62.

Les **punaises de lit** sont en recrudescence. Concernant spécifiquement la lutte contre ces insectes, vous pouvez consulter ce site -->

<https://www.ecologie.gouv.fr/punaises-lit-letat-vous-accompagne>

La dératisation de la voie publique et des bâtiments dont la Ville est propriétaire, est réalisée par les services municipaux. Si vous avez des rongeurs chez vous, contactez le service d'hygiène au 02 97 35 32 62 pour avoir des conseils. Des pièges et appâts empoisonnés sont vendus dans le commerce.

Pensez aussi à ne pas entreposer de fruits et légumes dans des endroits facilement accessibles des rongeurs (caves, garages, remises) qui sont un garde-manger commode et, si vous avez un poulailler, veillez à le maintenir propre.

## **Le goéland**

**Le goéland est une espèce protégée**, seule la limitation des naissances est autorisée par le ministère de l'écologie. Les goélands étant responsables de nombreuses nuisances sur certains quartiers, une campagne annuelle de stérilisation des oeufs de goélands argentés est menée tous les ans depuis 2002. Elle est rendue possible par une dérogation préfectorale accordée à Lorient. Ces campagnes visent à ramener les animaux en bord de côte, qui est leur habitat naturel, et à les dissuader de s'installer plus avant dans les terres et dans les quartiers d'habitation. [Voir aussi cette rubrique sur les goélands](#)

Pigeons, pies, corbeaux, sansonnets, peuvent être envahissants. N'hésitez pas à contacter le service d'hygiène au 02 97 35 32 62 pour avoir des informations.

**En application des articles 26 et 120 du règlement sanitaire départemental, il est formellement interdit de nourrir tout animal sauvage. Cette disposition est particulièrement importante pour ce qui concerne les goélands.**

# Service Communal d'Hygiène et de Santé

- *Map* 10 rue Amiral Bouvet - Lorient  
Accueil de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h15
- *Téléphone* 02 97 35 32 62



# Réseau français **Villes-Santé**

[Réseau Villes santé Lorient adhère au réseau français des Villes Santé de l'OMS. Une approche globale de la santé dans les villes.](#)



**Agir ensemble pour la santé  
des Bretons**

[Agence régionale de santé de Bretagne Politique régionale de santé, établissements, professionnels, prévention, actualités... toute la santé en Bretagne](#)

© 2018 - Site officiel de la ville de Lorient

- [Rainbow](#)
- [Support](#)
- [Accessibilité](#)
- [Plan du site](#)
- [Données personnelles](#)
- [Mentions légales](#)
- [Formulaire de contact](#)
  
- [Imprimer](#)
- [PDF](#)
- [Partager](#)  
[Facebook](#)[Twitter](#)[Addthis](#)

[Retour en haut](#)